Image not found or type unknown

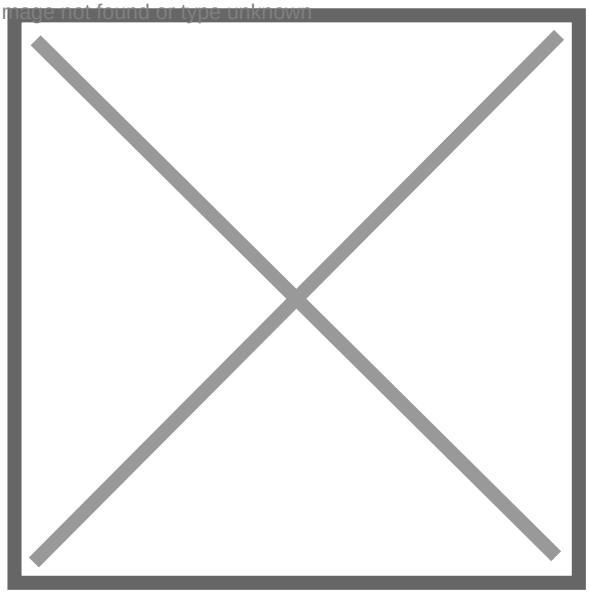

Charges locatives élevés

Par **Imene.c**, le **24/10/2021** à **21:11**

Bonsoir,

Je vais déménager et en me renseignant auprès du nouveau voisinage, je me rends compte que plusieurs locataires paient 110 € de moins que moi de charges locatives. Les charges s'élèveront pour moi ã 300 €.
Nb: je suis au 1er étage et les voisins sont tous bien au dessus de moi.pourquoi devrais-je payer plus ? Ai je le droit de négocier les charges avant la signature du bail ?

Merci de m'éclairer.

Par **Lag0**, le **25/10/2021** à **06:43**

Bonjour,

Je ne comprends pas si vous parlez des charges du logement que vous quittez ou de celui dans lequel vous allez emménager.

Si celui que vous quittez, la régularisation des charges vous permet de voir ce qu'il en est.

Si celui dans lequel vous allez emménager, on doit vous communiquer les régularisations précédentes, ce qui, là encore, vous permet de voir si les prétentions du bailleur sont justifiées.

Par **Avril Trudeau**, le **25/10/2021** à **09:57**

Bonjour,

Peut-être que l'emplacement de l'appartement est plus demandé.

L'accessibilité est différente, en cas de non-présence d'ascenseur il se peut que les déplacements entre votre appart et la sortie négligent certains efforts physiques.

Certains petits détails peuvent être source de hausse de location.

Par **Tisuisse**, le **25/10/2021** à **10:14**

Bonjour,

Il ne s'agit pas de coût du loyer mais du montant des charges or, le propriétaire-bailleur doit justifier ce montant en produisant les régularisations précédentes au moyen des listings du syndic, correspondant au lot loué et faisant mention de la "part récupérable".

Par **Avril Trudeau**, le **19/11/2021** à **13:16**

J'ai mal interprété la question, je m'en excuse. Je vous remercie pour votre rectification.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés